



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1331

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Rue des Tourrais - Aménagement de voirie - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame Roger-Dalbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1331**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Rue des Tourrais - Aménagement de voirie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création de voie de desserte suite à permis de construire a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

La construction d'un centre pour handicapés ARIMC rue des Tourrais à Craponne dont l'ouverture est prévue au 2<sup>e</sup> semestre 2010, réclame la mise au norme d'accessibilité des cheminements piétons pour les personnes à mobilité réduite. Cette opération entre dans le cadre de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée.

La rue des Tourrais dessert la zone industrielle de Craponne et desservira un centre pour handicapés, "ARIMC", en cours de construction dont l'ouverture est prévue au deuxième trimestre 2010. C'est une voie de liaison entre la voie romaine et la rue Edouard Millaud étroite et sans trottoirs.

Grâce à la régularisation foncière réalisée, par cessions gratuites, dans le cadre de l'opération, cette voie pourra être élargie à 10 mètres.

Une première phase de travaux portera en 2010 sur la construction de trottoirs au droit de l'ARIMC.

La seconde phase se réalisera en 2011 au terme des régularisations foncières et portera sur le reste de la rue des Tourrais et sur le tronçon de la rue des aqueducs compris entre la rue des Tourrais et la voie nouvelle dénommée rue des Docteurs Mérieux.

L'itinéraire structurant cyclable est prévu sur la voie romaine, compte tenu de la faible emprise de la rue des Tourrais, il est proposé une mixité d'usage.

L'objectif de cet aménagement est :

- de sécuriser les cheminements pour piétons et de favoriser notamment l'accès aux transports en commun,
- sécuriser l'accès du personnel de l'entreprise Bio-Mérieux et sécuriser les déplacements des usagers de l'ARIMC,
- faciliter les accès des riverains.

La première phase de travaux durera un mois en 2010, la seconde huit mois en 2011.

Ce projet participe à la mise en oeuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 120 mètres de cheminements pour piétons accessibles et sécurisés pour la première phase et 400 mètres pour la deuxième phase.

L'itinéraire structurant cyclable est prévu sur la voie romaine, compte tenu de la faible emprise de la rue des Tourrais, il est proposé une mixité d'usage.

Le montant total du projet s'élève à 400 000 €.

L'itinéraire étant par ailleurs identifié au schéma directeur d'accessibilité (SDA) approuvé le 11 janvier 2010, ces travaux seront inscrits au plan intercommunal d'accessibilité de la direction de la voirie (PIAV) de 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la création de voie de desserte suite à permis de construire, rue des Tourrais à Craponne.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée pour un montant de 400 000 € en dépenses sur l'opération n° 2128 à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**